Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration IGISC/Cellule mobilité 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 Dossier suivi par : Gisèle CORDAZZO gisele.cordazzo@agriculture.gouv.fr Réf. celmob/n2003gc30	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2003-1277** **Date : 09 SEPTEMBRE 2003**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à
Tous les agents

Nombre d'annexe : 1

OBJET : Appel de candidatures en Administration Centrale à la Direction Générale de l'Administration

Un poste de Sous-directeur :

Personnes à contacter :
Jean-Marie AURAND, Directeur général de l'administration : 01.49.55.47.97.

MOTS CLES : APPEL DE CANDIDATURES EN AC – DGA – SOUS-DIRECTEUR

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Établissements publics	Pour information :

Le Directeur Général de l'Administration

Jean-Marie AURAND

Un poste de sous-directeur
à la direction générale de l'administration

NATURE DE L'ACTIVITE :

La sous-direction de la gestion du personnel a la responsabilité de l'ensemble des procédures régissant la situation individuelle des agents du ministère. Elle suit au profit des différents secteurs d'activité l'adaptation des compétences et la gestion des carrières . Elle gère le budget du personnel.

Le titulaire du poste sera chargé de concevoir, orienter, animer, coordonner et évaluer l'activité des bureaux suivants :

- le bureau des synthèses
- le bureau des mobilités et des statuts d'emplois
- le bureau de la filière administrative
- le bureau des filières techniques
- le bureau de l'enseignement public agricole
- le bureau de l'enseignement privé agricole
- la cellule des allocations familiales
- la mission des systèmes d'information des ressources humaines.

CONDITIONS REQUISES :
(Décret n°55-1226 du 19 septembre 1955 modifié)

1) - être administrateur civil

2) - être fonctionnaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, et appartenir à un corps ou à un grade d'emplois classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015, ou au corps des magistrats de l'ordre judiciaire ou être officier de carrière et détenir au moins le grade de colonel ou assimilé .

3° - être fonctionnaire relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, et appartenir à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A ou assimilée et occuper un emploi doté d'un indice terminal supérieur à l'indice brut 1015 relevant d'un statut d'emploi de chef de services déconcentrés de l'Etat ou de secrétaire général d'académie ou d'université.

LOCALISATION :
Ministère de l'agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurale
Direction générale de l'Administration
78, rue de Varenne
75007 – PARIS

PERSONNE A CONTACTER :

- Monsieur AURAND, directeur général de l'administration au 01 49 55 47 97